

Rapport d'activité

2022

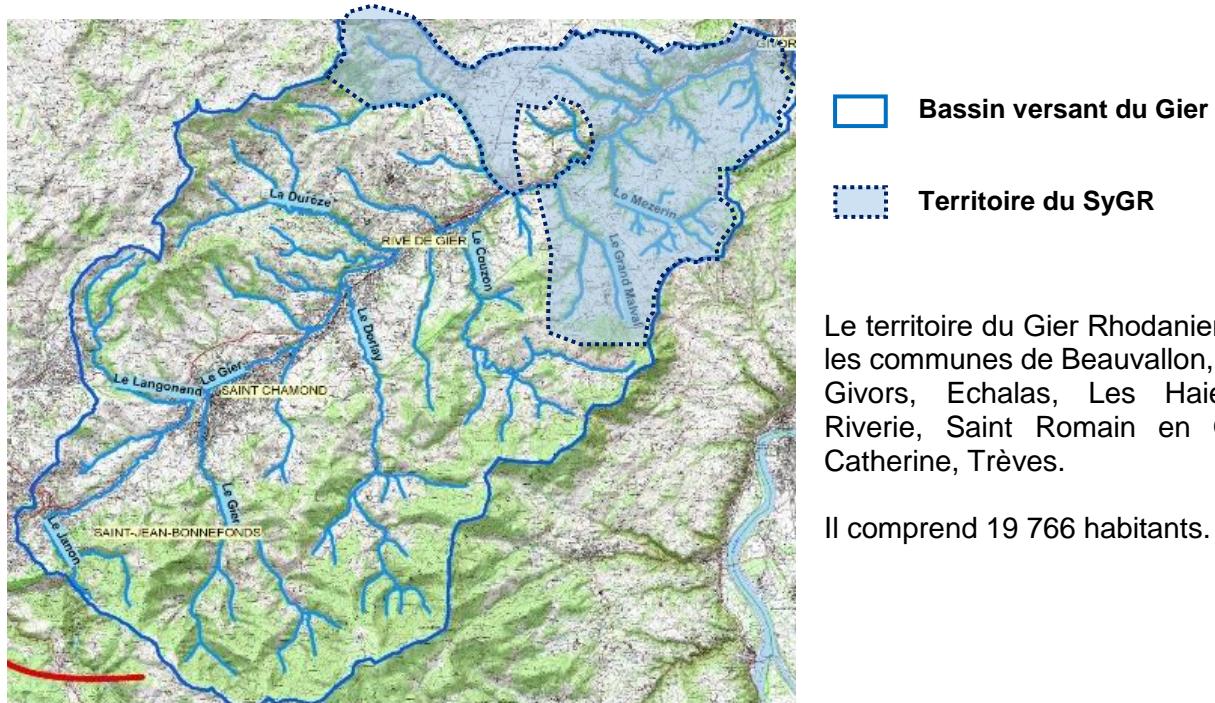


SOMMAIRE

<u>1. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT</u>	1
<u>2. ACTIONS</u>	6
<u>3. FINANCES</u>	19
<u>4. COMITES SYNDICAUX ET INSTANCES</u>	21

1. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

TERRITOIRE



Pour l'année 2022, le SyGR est composé de 8 membres :

- 4 communes du département du Rhône situées dans le bassin versant du Gier : Beauvallon, Chabanière, Givors et Riverie,
- Les 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), Vienne Condrieu Agglomération,
- La Métropole de Lyon.

OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) est compétent sur le territoire rhodanien du bassin versant du Gier pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), ainsi que des missions complémentaires telles que l'animation, le portage et le suivi du Contrat de Rivière ou d'autres démarches contractuelles relatives à la gestion de l'eau.

Sur la partie ligérienne du bassin versant, les compétences sont exercées par Saint Etienne Métropole (SEM). Le SyGR et SEM travaillent en partenariat rapproché dans le cadre d'une entente, afin d'assurer la cohérence des actions portées sur le bassin versant.

COMITE SYNDICAL EN 2022

Le SyGR est administré par un comité syndical. La composition est la suivante :

↳ Au titre des compétences du bloc 1 « GEMAPI »		
Membres	Titulaires	Suppléants
METROPOLE DE LYON	Laurence FRETY Jérôme BUB Christiane CHARNAY	Moussa DIOP Anne GROSPERRIN Éric PEREZ
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	Virginie OSTOJIC Martin DAUBREE	Tony TORNAMBE Hervé PRIVAS
COPAMO	Jean-Pierre CID François PINGON	Isabelle BROUILLET Stéphanie NICOLAY
CCMDL	Pierre DUSSURGEY	Lucien DERFEUILLE

↳ Au titre des compétences du bloc 2 « hors GEMAPI »		
Membres	Titulaires	Suppléants
GIVORS	Alipio VITORIO	Cyril MATHEY
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	Hervé PRIVAS Thierry SALLANDRE Didier TESTE Virginie OSTOJIC Tony TORNAMBE	Gabin GIL Francis DI ROLLO Sylvain RIVORY Christophe MARREL Annick GUICHARD
CHABANIÈRE	Yoann VINDRY Christian BRUNON	Jean-Paul CARTON Evelyne BESSON
RIVERIE	Eric MAISONNEUVE	Olivier LANORE
BEAUVALLON	Jean-Louis ROUSSIER Michèle Brottet	Gérard FAURAT Didier DAVAL
CCMDL	Pierre DUSSURGEY	Lucien DERFEUILLE

Le Bureau du SyGR est composé pour l'année 2022 de :

- Présidente : Virginie OSTOJIC,
- 1^{er} vice-président : Alipio VITORIO,
- 2^{ème} vice-présidente : Christiane CHARNAY,
- 3^{ème} vice-président : Jean-Pierre CID,
- 4^{ième} vice-président : Martin DAUBREE.

ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM-SYGR

Sur le bassin versant du Gier, Saint Etienne Métropole (SEM) pour les communes de la Loire et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) pour les communes du Rhône disposent de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Afin de gérer les enjeux à l'échelle du bassin versant et de coordonner les actions des deux porteurs du contrat de rivière, une Entente a été créée et se réunit au minimum une fois par an avec 3 membres de chaque collectivité.

Cette entente permet d'assurer la concertation, l'animation, la mise en œuvre et le suivi des opérations du Contrat de Rivière et du PAPI. Elle est garante de la cohérence des actions engagées à l'échelle du bassin versant « Gier et affluents » et des décisions du comité de rivière. Elle permet également la réalisation d'études ou de suivis à l'échelle du bassin versant, dans les domaines de compétences respectifs de ces deux membres, par le biais d'un groupement de commandes permanent dont Saint Etienne Métropole est le coordinateur.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2022 dans le cadre de l'entente SEM-SyGR :

- Dépôt du contrat de bassin versant auprès de l'Agence de l'Eau RMC et animation de la démarche,
- Elaboration et dépôt de l'avenant 3 du PAPI Gier auprès de l'Etat,
- Démarche liée à la ressource en eau (notamment élaboration du PGRE),
- Lancement de la démarche du marathon de la biodiversité,
- Sensibilisation et communication (notamment réalisation de moments PRIVILE'GIER et du journal de la rivière), animations scolaires,
- Pose de repères de crues,
- Formation des élus et des techniciens (formation de conduite en milieu inondée),
- Système d'alerte aux crues SAPHYRAS,
- Mise en place de la démarche de diagnostics de la vulnérabilité du bâti,
- Poursuite de l'observatoire de la qualité de l'eau,
- Suivi des pollutions.



PERSONNEL

L'équipe du SyGR est composée début 2022 d'une chargée de mission pilotage, d'une gestionnaire administrative et finances, d'un technicien de rivière, études et projets et d'un chargé de mission prévention des inondations. Le poste de gestionnaire administrative et finance a ensuite été vacant durant 5 mois avant de pouvoir procéder à une nouvelle embauche en juillet. Enfin, l'équipe a été renforcée avec l'arrivée d'un Directeur pour la structure en novembre 2022.



Les brigades du SyGR

GOUVERNANCE GEMAPI

La Loi de Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence a été transférée au SyGR en date du 1^{er} janvier 2018 sur le territoire rhodanien du bassin versant du Gier. Ainsi, le SyGR assure 2 blocs de compétences : le bloc de compétences GEMAPI et le bloc comprenant des compétences du grand cycle de l’eau complémentaires à la GEMAPI.

En 2022, l’étude de gouvernance GEMAPI s’est poursuivie, avec l’étude des scénarios d’organisation, territoire du bassin versant du Gier et des Ravins Rhodaniens.

CONTRAT DE BASSIN VERSANT ET PAPI (PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS)

Le SyGR et Saint Etienne Métropole (SEM) sont co-porteurs des démarches Contrat de Bassin versant et PAPI.

Le syndicat est co porteur depuis 2013 du Contrat de Rivière « Gier et affluents » en partenariat avec Saint Etienne Métropole (SEM). Ce Contrat de Rivière s'est étalé sur la période 2013-2020. La phase bilan du contrat de rivière 2013-2020 a été menée en 2021 afin d'identifier les volets d'action du prochain contrat. Ainsi 2022 a été consacrée à l’élaboration du programme d’actions et la validation du nouveau **CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU GIER 2022-2024**.

Les actions sont réparties par volets (A : assainissement, B : restauration des milieux aquatiques, C : communication et animation) :

- Actions A1-1 à A1-18 : actions liées aux schémas directeurs d’assainissement ;
- Actions B2-1 à B2-21 : restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau et restauration de la continuité écologique ;
- Action B2-22 : lutte contre le piétinement sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 et sur ceux ajoutés pour le contrat de bassin versant ;
- Actions B2-23 et B2-24 : entretien de la végétation sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 ;
- Actions B2-25 et B2-26 : lutte contre les espèces invasives sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 ;
- Action B5-1 : plan de gestion stratégique des zones humides ;

- Action C1-1 : plan de communication ;
- Actions C1-2 à C1-5 : animation du contrat.

D'un point de vue technique, le contrat vise à :

- Rénover / créer 2,2 km de réseaux d'eaux usées et 145 branchements ;
- Restaurer 5 km de cours d'eau ;
- Etudier la restauration de 2,3 km de cours d'eau ;
- Araser ou aménager 18 ouvrages infranchissables ;
- Etudier l'arasement ou l'aménagement de 10 ouvrages infranchissables ;
- Restaurer 1,9 km de canalisations d'eau potable.

Le contrat de bassin versant a été validé par le comité de rivière le 4 octobre 2022.



Groupe de travail organisé à l'occasion du bilan du Contrat de Rivière Gier

PAPI Gier

Le PAPI (Programme d'actions de Prévention des inondations) du Gier (2017-2022) est composé de 7 axes :

- **AXE 1** : Connaissance et conscience du risque
- **AXE 2** : Surveillance et prévision des crues
- **AXE 3** : Alerte et gestion de crise en cas de crues
- **AXE 4** : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- **AXE 5** : Réduction de la vulnérabilité
- **AXE 6** : Ralentissement des écoulements
- **AXE 7** : Ouvrages de protection

Le Contrat de Rivière et le PAPI constituent des programmes d'actions concertés et validés en Comité de Rivière. Ils permettent l'attribution de subventions de la part des partenaires pour financer les actions des maîtres d'ouvrage dont le SyGR.

En 2022, l'avenant 3 du PAPI du Gier, introduisant une prolongation de 24 mois du PAPI afin de porter sa fin à décembre 2024, a été réalisé. Les objectifs de cet avenant sont les suivants :

- Finaliser les actions du PAPI Gier I (2017 – 2022),
- Restez opérationnel sur les actions de l'axe 6 du PAPI Gier I (2017 – 2022),
- Préparer la construction du PAPI Gier II en vue d'une labellisation au deuxième semestre 2024.

2. ACTIONS

RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA VEGETATION

Les interventions sur le terrain sont variées :

ENTRETIEN DE LA VEGETATION	<ul style="list-style-type: none">- Abattage sélectif- Taille, élagage et traitement des branches basses- Traitements des embâcles- Débroussaillages sélectif- Plantations et bouturage- Gestion des déchets
LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSENTES (Renouée du Japon, Buddléia, Robinier Faux-Acacia, Balsamines)	<ul style="list-style-type: none">- Fauches répétées- Arrachage manuel- Bâchage

L'entretien de la végétation est à vocation préventive contre les inondations, écologique, paysagère, et en vue de l'amélioration du cadre de vie et de la propreté.

Les actions sont ciblées de façon à favoriser une diversité d'espèces végétales adaptées et diversifiées en bords de cours d'eau (saules, aulnes, hélophytes, ...).

En 2022, au total 10127ml de cours d'eau ont été entretenus et 1883 ml ont fait l'objet d'interventions de lutte contre la Renouée du Japon par fauches répétées ou arrachage manuel. Ces interventions ont eu lieu sur les secteurs suivants :

MONT DU PILAT	Cotéon	GIVORS
	Ruisseau de Chatanay	SAINT ROMAIN EN GIER
	Combe d'Enfer	SAINT ROMAIN EN GIER
	Mézerin	SAINT ROMAIN EN GIER
	Clay	GIVORS
	Vareille	SAINT ROMAIN EN GIER
GIER	Gier T1	GIVORS
	Gier T2	GIVORS, SAINT ROMAIN EN GIER
	Gier T3	SAINT ROMAIN EN GIER
MONT DU LYONNAIS	Godivert	GIVORS
	Barny	GIVORS, SAINT ANDEOL LE CHATEAU (BEAUVALLON)
	Combe d'Allier	SAINT ROMAIN EN GIER
	Bozançon	SAINT MAURICE SUR DARGOIRE (CHABANIÈRE)

Abattages sélectifs

Les élagages et abattages réalisés dans le cadre de l'entretien du Gier et de ses affluents permettent de prévenir la chute de bois dans le lit mineur et ainsi d'éviter la formation d'embâcles. Ces interventions sont organisées dans les secteurs à enjeu sécuritaire. La réalisation de trouées de lumière vise également à diversifier les strates de végétation et les espèces.



Abattages sélectifs de peupliers sur le Gier à Givors

Plantations en berges

Les plantations permettent le développement d'une ripisylve plus diversifiée tant en classe d'âges qu'en variété d'essences. Une centaine de boutures de saules a été plantée sur les berges du Gier à Givors, le long de la rue du moulin. Le SyGR a également assuré l'entretien des plantations réalisées les années précédentes.



Plantations et entretien de plants en berges du Gier à Givors

Entretien des plantations réalisées en 2019 sur le Barny, affluent du Godiver



Traitement des embâcles

La formation d'embâcles aux pieds d'ouvrages et dans des zones à enjeu sécuritaire augmente le risque d'inondation. Le SyGR intervient donc pour résorber ces formations de bois qui pourraient menacer la stabilité des ouvrages.

Traitement des embâcles sur le Ruisseau du Clay



Retrait d'embâcles sur le Cotéon à Givors et Echalas

Fauche des atterrissements

La fauche tardive de la végétation des atterrissements est une action qui prévient la fixation des bancs de sédiments déposés par le cours d'eau. Ces atterrissements sont voués à être mobilisés fréquemment par les crues du Gier et contribuent à l'équilibre hydromorphologique. Pour être fonctionnels ces sédiments doivent rester libres, et non stabilisés par des végétations arbustives ou arborescentes.



Fauche d'un atterrissement à Givors

Lutte contre la renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante exotique envahissante se développant au détriment de la végétation caractéristique des berges de cours d'eau. La présence de renouée du Japon altère donc la biodiversité et les fonctionnalités naturelles de ces milieux fragiles (autoépuration, stabilisation des berges, filtration des polluants).

Des fauches et arrachages sont répétés 6 fois par saison sur des foyers stratégiquement identifiés, puis les parties fauchées et arrachées sont broyées finement. **Les résultats des actions de lutte contre la renouée du Japon menées par le SyGR depuis plusieurs années sont bien visibles.** Les illustrations ci-dessous présentent l'état des foyers de Renouée du japon en 2018 sur le Bozançon, et l'état rencontré en début d'année 2022 sur les foyers traités par fauche, ensemencement, bouturages et plantations. Il est constaté une réduction conséquente de la Renouée du Japon, seules quelques tiges apparaissent. La végétation présente naturellement ainsi que l'ensemencement et les plantations prennent le dessus. Le SyGR poursuit les efforts sur ces foyers avec un suivi régulier et en arrachant ces quelques repousses.



Etat des foyers du Bozançon en 2018



Etat des foyers du Bozançon en 2022



Les phases d'installation d'une bâche en lutte sur la Renouée du Japon sur le Chatanay



Une bâche a été installée sur un foyer de Renouée du Japon le long du ruisseau du Chatanay. Afin d'éviter la perforation de l'ouvrage, un feutre géotextile a été posé préalablement à la bâche agricole.

Pollutions domestiques et industriels ; ramassage de déchets

Des déchets présents en berges de cours d'eau ont été ramassés pour prévenir leur chute dans le cours d'eau. Ces déchets proviennent généralement de dépôts sauvages.

Une opération de nettoyage des déchets sur le Gier a eu lieu à Saint-Romain-en-Gier en 2022. La population s'est réunie pour nettoyer l'ensemble du linéaire du Gier sur la commune. Les déchets ont été entreposés dans une benne mise à disposition par le SyGR et ont ensuite été évacués.

Une opération de ramassage de 300 pneus a été réalisée sur les berges du Ruisseau du Grand Malval à Trèves grâce notamment à la mobilisation de bénévoles. Le SyGR a contribué au ramassage en mettant à disposition les brigades nature durant ½ journée.



Pollution en berge de Grand Malval à Trèves

RESTAURATION DES COURS D'EAU ET PREVENTION DES INONDATIONS

Le SyGR a lancé des études pour connaître les potentialités d'aménagement du Gier en tenant compte des enjeux du Contrat de Rivière, du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et des contraintes des sites. **Les objectifs de ces études sont à vocation :**

- **Hydraulique, afin de lutter contre les inondations,**
- **Écologique,**
- **Paysagère et cadre de vie.**

Concernant la **restauration du Gier à Givors**, les démarches commencées en 2021 ont été poursuivis sur 2022.

Le SyGR a organisé plusieurs réunions, notamment auprès de la Métropole de Lyon et de la Ville de Givors dans le but de concerter. Ces réunions ont permis valider le scénario global pour le projet du Gier à Givors lors d'un COPIL partenarial élargi en mai 2022.

Lors de la deuxième partie d'année, de nouvelles réunions ont été nécessaire afin de travailler sur la priorisation des différents tronçons du projet. La validation de la première tranche a eu lieu lors du COPIL partenarial élargi de décembre 2022.

Le choix de cette première tranche va permettre au SyGR de lancer les études nécessaires (AMO, MOE,...) lors de l'année 2023, afin que les travaux puissent être intégrés dans le prochain PAPI du Gier.

En parallèle de ces démarches, le SyGR a commencé la réalisation d'une AMC et de modélisations hydrauliques complémentaires. La réunion de démarrage a eu lieu en décembre 2022.



Concernant la **restauration du Gier à Saint Romain en Gier**, le SyGR a recruté un maître d'œuvre début 2022. Celui-ci a réalisé durant l'année la phase d'appropriation et la phase d'avant-projet (version définitive validée début 2023). Des études complémentaires, tels des leviers topographiques, ont été réalisées.

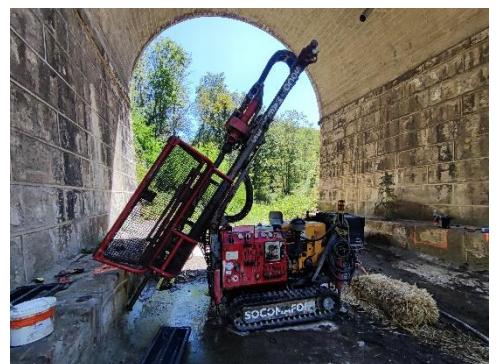
Les différents résultats ont été présentés en COTECH et COPIL en octobre 2022.

Une démarche spécifique a aussi été menée au sujet de la maîtrise des interfaces et gestion des risques, par des techniques de management des risques. Un atelier participatif a été organisé sur cette thématique, associant le bureau d'études, les agents du SyGR, ainsi que des syndicats ou acteurs pouvant faire bénéficier de leur retour d'expérience ou en interface.

Des réunions techniques avec la DIRCE et le Conseil Départemental du Rhône ont aussi eu lieu concernant les travaux sur l'A47 et sur le pont départemental de la RD130e.

Enfin, le cadrage règlementaire de l'opération a été réalisé en décembre 2022.

Plus particulièrement axé sur la **restauration de la continuité écologique**, l'étude concernant le **Mézerin au niveau de la confluence avec le Gier** s'est poursuivie en 2022. La première phase a permis de faire un diagnostic du site et de proposer des scénarios d'aménagements, qui ont été présentés au COPIL fin 2022. Suite à cela la phase Avant-Projet a commencé, l'objectif étant de pouvoir présenter le rapport à la SNCF courant 2023.



Sondage sous l'ouvrage du Mezerin



De son côté, **l'étude de la Combe d'Enfer vise à un double objectif de protection contre les inondations et de restauration de la continuité écologique**. En 2022, le SyGR a fait réaliser des levés topographiques pour recueillir des informations sur l'ouvrage sncf, ce qui a permis de réaliser la même année l'état des lieux et le diagnostic qui a été présenté aux élus en septembre 2022. Le travail sur poursuivra en 2023 avec une phase d'analyse de scénario et de propositions d'actions à mettre en œuvre.

Levés topographiques Combe d'Enfer

SE PREPARER A LA CRISE : REALISATION D'UN EXERCICE DE GESTION DE CRISE

Le SyGR et l'IRMa ont co-organisé un exercice de gestion de crise « inondation » le 24 mars 2022 à Saint-Romain-en-Gier. Cet exercice, auquel ont participé le SDMIS et la gendarmerie de Mornant, a permis aux élus de se mettre en situation et de tester ses réflexes face à des débordements importants du Gier. Une journée importante pour bien organiser les secours et assurer la sûreté des habitants lors de futurs événements.



A la suite de cette journée, un retour à froid a été réalisé par l'IRMa avec des conseils et proposition afin de rendre le PCS de la commune plus opérationnel et d'améliorer la gestion de crise par la ville de Saint-Romain-en-Gier.

Exercice de gestion de crise « inondation » à Saint-Romain-en-Gier

REPÈRES DE CRUES

Le SyGR a démarré en 2021 une démarche de recherche de documents historiques pour pouvoir installer des repères de crues dans les communes de Saint-Romain-en-Gier et de Givors. Cette démarche a conduit au recensement et à l'installation de 12 repères de crue sur le territoire (7 à Givors et 5 à Saint-Romain-en-Gier), qui ont ensuite été renseignés sur la plateforme nationale des repères de crues.



REDUCTION DE LA VULNERABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Le SyGR a proposé en 2021 à la totalité des maisons en zone inondable de Saint-Romain-en-Gier la réalisation d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation, sur la base du PPRI du Gier. Ce diagnostic se déroule en 3 temps :

- Rendez-vous et entretien avec le prestataire du SyGR pour analyser la vulnérabilité humaine, de la structure du bâtiment, des réseaux et des équipements face au risque inondation,
- Intervention d'un géomètre pour définir de manière plus précise la hauteur d'eau potentielle chez les riverains,
- Réunion de présentation des préconisations et rendu du rapport.



L'objectif pour le SyGR est à la fois de sensibiliser les riverains sur le risque inondation, et à la fois de préconiser des mesures organisationnelles et structurelles permettant de limiter les dommages en cas de crue.

En 2022, les 10 rapports ont été remis en main propre lors d'une rencontre aux différents propriétaires. L'opération a aussi été proposé au habitants de Givors situés en zone inondable. Ainsi, en 2022, 19 nouveaux diagnostics ont été réalisés et également remis aux propriétaire lors d'un moment d'échange personnalisé.

Les habitants ont été informés de l'opération par courrier co signé SyGR – Ville de Givors ainsi que par du porte à porte.

Une entreprise de Givors a aussi été diagnostiquée.

DEMARCHE DIGUES ET SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Les démarches concernant les ouvrages situés sur le territoire pouvant jouer le rôle de digues se poursuivent.



Le CEREMA a accompagné en 2021 le syndicat dans la rédaction d'un cahier des charges. Cela a permis de recruter en 2022 BURGEAP pour étudier les potentiels systèmes d'endiguement de Givors (définition de l'état de stabilité des ouvrages, du niveau d'eau avant submersion par le Gier, des zones protégées par les remblais et murs actuellement présents, ...).

Ainsi, en 2022 ont été réalisées les phases d'analyse, de recueil de données, des analyses géotechniques, et l'entretien des ouvrages nécessaire à la réalisation des diagnostics initial de sûreté. Enfin, en novembre 2022 a commencé la phase de détermination du niveau de protection. L'objectif est la finalisation de l'étude pour juin 2023.

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée a identifié le bassin versant du Gier en déficit quantitatif. C'est pourquoi, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) doit être construit en concertation avec tous les acteurs locaux concernés.



Qu'est-ce qu'un PGRE ?

Un PGRE est **un outil** pour résoudre ce déficit quantitatif (PGRE = Plan de Gestion de la ressource en eau).

L'enjeu d'un PGRE est de **rétablissement l'équilibre quantitatif** (gestion équilibrée et durable de la ressource) et dans un deuxième temps de mieux **satisfaire les usages avec la ressource disponible**.

Phases d'élaboration du PGRE

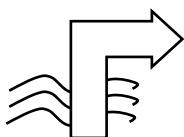
Les différentes phases d'élaboration du PGRE (passées et à venir) sont :

- Etat des lieux : 2018-2019
- Identification d'actions : 2019-2021
- Suivi de l'action anticipée de l'étude du projet d'apport d'eau dans le Jarez (Analyse cout-bénéfice terminée en novembre 2022)
- Co construction et concertation des fiches actions 2021-2022-2023
 - o Comité de Rivière du 14 décembre 2021 : Annonce un début de consultation par courrier pour le 1^{er} trimestre 2022
 - o Comité de Rivière du 12 avril 2022 : Procédure en attente de validation avant envoi.
 - o Septembre 2022 : lancement de la consultation par courrier du programme d'action et de la note stratégique du PGRE.
 - o Octobre 2022 : Réception des retours, synthèses et modifications des documents du PGRE
 - o Début janvier 2023 : Comité de Pilotage restreint PGRE : Présentation des retours, préparation du Comité de Pilotage du PGRE
 - o Comité de Rivière à venir (juin 2023)
 - o Lancement et validation du PGRE été 2023.

Le pilotage du PGRE est assuré par un animateur de Saint-Etienne Métropole pour l'ensemble du bassin versant. Cela fait partie des missions communes portées par l'Entente SEM et SyGR.

Réalisation, rencontres et réunions réalisées

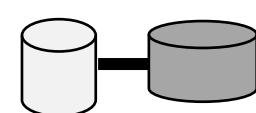
POSTE PGRE	2022
Réunion	12-04-2022 Comité de Rivière
COPIL	2022-11-16 - COPIL Jarez Fin de Phase3
COTECH	2022-03-07 COTECH Restreint SEM-SYGR-ETAT
	2022-03-14 COTECH Jarez N°1 départ phase 3
	2022-06-07 COTECH Jarez N°2 phase 3
	2022-09-22 COTECH Jarez N°3 phase 3
Groupe de travail	01-04-2022 Atelier 1 et 2 Rencontre acteur Locaux Etude Jarez
	03-05-2022 Atelier 3 Rencontre acteur Locaux Etude Jarez
Réunion annexe	08-02-2022 CDGE (69) PGRE/PTGE
	22-01-2022 CDGE (42)
	10-08-2022 Point PGRE SEM-DDT
	27-06-2022 Point SEM-SyGR
	06-2022 Préparation PPT Bureaux VP (démarche de validation interne à SEM du PGRE)



Prélèvements



Besoins pour les différents usages



Traitement



Restitution aux cours d'eau

En 2022, les actions hors élaboration PGRE suivies par l'animateur sont les suivantes :

- PGRE communes-diagnostic-AEP : documents de réflexion
- PGR- Recensement des prélèvements domestiques sur cours d'eau : fiche de recensement
- Suivi débits d'étiage 2022 : photos, bilan de synthèses, ...
- Rédaction et suivi administratif du marché de "Film de présentation sur la gestion quantitative"
- Courrier de consultation des acteurs du bassin versant du Gier :
 - La note stratégique et les actions du programme ont été amendées.
 - Tableur de synthèses des retours rédigé
- Etude des coteaux du Jarez : Fin de la Phase3

FORMATION SENSIBILISATION

ANIMATIONS SCOLAIRES

Dans le cadre du Contrat de Rivière Gier et affluents, des **animations scolaires** sont proposées aux écoles situées sur les communes concernées par le bassin versant du Gier. Cette action est portée via l'entente SEM-SyGR. Sur l'année scolaire 2021-2022, 65 enfants ont bénéficié des animations scolaires.



Animation scolaire : sur le terrain

En septembre 2022, le SyGR a présenté le Gier à Givors à un groupe d'enseignants dans le cadre de l'évènement « les balades urbaines ».



SENSIBILISATION AUX CRUES DU TERRITOIRE ET CONDUITE A TENIR EN MILIEU INONDE

Le SyGR a organisé trois sessions de formation théorique et pratique sur la sensibilisation aux crues du territoire et la conduite à tenir en milieu inondé. L'objectif est de sensibiliser les participants sur le risque inondation lié au Gier et de connaître la conduite à tenir en milieux inondé, quels sont les gestes à adopter lors d'une crue, savoir ne pas se mettre en danger.

Le matin s'est déroulé en salle, puis, afin de mieux comprendre la force de l'eau et les limites à ne pas dépasser, l'après-midi a été consacré à des exercices pratiques dans l'eau à la base de loisir de Saint-Pierre-de-Bœuf. Parmi les exercices pratiqués, les participants ont pu tester la technique du lancer de corde à une personne emportée par les flots. Cette formation a été réalisée par Educa'risk, un prestataire spécialisé



1^{ère} partie en salle

Sensibilisation aux crues du territoire

Présentation des risques

Notions de sécurité



2^{ème} partie in situ

Pour mieux comprendre

Le SyGR a aussi réalisé, dans le cadre de sa convention avec l'IRMA, 4 ateliers de mai à septembre à destinations des élus :

- Suis-je prêt à faire face à une crise inondation ?
- Mettre en place et maintenir opérationnel son PCS
- Piloter une cellule de crise
- DICRIM

INFORMATION DE LA POPULATION

Le SyGR mène sur l'ensemble du Gier Rhodanien une action de sensibilisation des élus et de la population. Dans ce cadre, un animateur spécialisé est intervenu avec une maquette représentant les moyens d'interventions sur le thème des inondations devant la mairie de Saint-Germain-en-Gier sur une demi-journée. L'objectif de l'intervention était la sensibilisation du public à la gestion de crise et aux conduites à avoir en cas de crue et/ou ruissellement.



A l'occasion de la journée départemental et métropolitaine des sapeurs-pompiers organisée par les sapeurs-pompiers de Givors le samedi 25 juin au stade de la libération, le SyGR a tenu un stand au sein du village des associations afin de sensibiliser le grand public sur le risque inondation par le Gier à Givors.

Le SyGR a aussi réalisé, en partenariat avec Saint-Etienne-Métropole, un journal de la rivière en été 2022 afin d'informer et de sensibiliser la population sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Ce journal a été envoyé gratuitement aux mairies du territoire pour permettre sa diffusion. Il est aussi disponible au téléchargement sur le site internet du SyGR.





Le SyGR met en place des **visites formation du bassin versant du Gier auprès des élus, les Moments priviléGIER**. Par exemple, en 2022 s'est tenue la visite du Bozançon, sur la thématique de la lutte contre la renouée du japon (visualisation sur place les effets des actions menées depuis plusieurs années en terme d'entretien de végétation : diminution des foyers de Renouée du Japon et remplacement progressif d'essences d'arbres plus adaptées en ripisylve). Les élus se sont aussi rendu à Rive-de-Gier en octobre 2022 pour discuter des thématiques liées à la restauration de cours d'eau et de prévention des inondations.

RETOUR SUR L'EPISODE DE SECHERESSE DE L'ETE 2022

L'année 2022 aura été marquée par une sécheresse importante sur l'ensemble du bassin versant du Gier pour lequel on a enregistré des records de bas débits.

Le tableau ci-dessous permet de récapituler les débits du Gier (moyenne mensuelle de 2022) ainsi que l'écart comparé à la moyenne calculée sur 50 ans

Débit (m ³ /s)	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
moyenne 2022	3.19	1.63	1.1	1.09	0.642	0.636	0.398	0.734	0.78	0.514	0.845	2.08	1.14
moyenne 50 ans	4.05	4.14	3.4	3.23	3.81	2.45	1.45	1.04	1.65	2.39	4.6	3.91	2.99
ecart (%)	-21%	-61%	-68%	-66%	-83%	-74%	-73%	-29%	-53%	-78%	-82%	-47%	-62%

Données issues de l'Hydroportail, station de Givors

On remarque que sur la totalité de l'année, les débits moyens mensuels du Gier ont été plus faibles que les débits moyens calculés sur 50 ans, avec un triste record pour les mois de mai et novembre avec un déficit d'environ 80 % par rapport à la moyenne.

Le mois de juillet 2022 détient le record du débit minimal jamais enregistré un mois de juillet depuis 1964.

Tout comme pour les crues, il est également possible de parler de période de retour pour les étiages. Un étiage de période de retour 50 ans à chaque année, 1 risque sur 50 de se produire.

Sur le Gier à Givors, le débit d'étiage de période de retour 50 ans correspond à 0.322 m³/s. Le débit du Gier aura été inférieur à cette valeur 21 jours en juillet et 11 jours en aout.

Cette épisode de sécheresse a été l'occasion pour le SyGR de débuter un suivi des étiages sur des points stratégiques du territoire du Gier Rhodanien. Sur le même principe que la méthode du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages), les écoulements ont été caractérisés à différents moments de l'été. Ces informations ont été régulièrement partagées lors des comités de gestion de l'eau conjoncturels formation sécheresse qui ont été organisés par le préfet du Rhône toutes les semaines de l'été. La participation à 5 CDGE formation sécheresse a permis au SyGR de faire un retour sur l'état de la ressource dans les cours d'eau de son territoire.



Des communications ont été faites sur le site internet du SyGR à chaque passage à un nouveau seuil d'alerte afin de rappeler entre autres les restrictions imposées par les arrêtés sécheresse et sensibiliser aux bonnes pratiques.

3. FINANCES

Les actions du SyGR sont financées par les contributions des structures membres ainsi que par les subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département du Rhône et l'Etat.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général comprennent en 2022 les frais d'entretien de la végétation et de lutte contre la Renouée du Japon, les frais de location de bennes et d'évacuation des déchets, les frais d'étude de gouvernance concernant la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), l'adhésion au service conseil du CDG69, les assurances, les adhésions aux associations de métier, les formations et journées techniques, les frais de téléphonie et de site internet, les fournitures administratives, les frais de plateforme pour la dématérialisation, les frais lié au véhicule du SyGR, le remboursement des frais mutualisés, à Saint Etienne Métropole dans le cadre de l'Entente SEM-SyGR.

La section de fonctionnement comprend également les cotisations URSSAF et aux caisses de retraite, les rémunérations des agents, ainsi que les cotisations et indemnités versées à la Présidente et aux Vice-Présidents.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en investissement comprennent des frais d'études, pour 2022, il s'agit des opérations de restauration du Gier à Givors et à Saint Romain en Gier à des fins hydrauliques, prévention des inondations, écologiques et paysagères, la démarche digues et systèmes d'endiguement et l'étude portant sur la continuité écologique sur le Mézerin à la confluence avec le Gier.

COMpte ADMINISTRATIF 2021

A la clôture de l'exercice 2021, les opérations financières effectuées se présentent comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	165 433,45
Recettes	70 537,66
Résultat de l'exercice 2022	-94 895,79
Résultat reporté 2021 - 001	1 262 635,10
Résultat de clôture 2022	1 167 739,31

Restes à réaliser recettes investissement	0
Restes à réaliser dépenses investissement	200 789,21
Résultat reporté en investissement	-200 789,21
Résultat cumulé en investissement	966 950,10

Section de fonctionnement

Dépenses	298 061,13
Recettes	390 207,66
Résultat de l'exercice 2022	92 146,53
Résultat reporté 2021 - 002	334 283,73
Part affectée à l'investissement (1068 2022)	50 000,00
Résultat de clôture 2022	376 430,26

Résultat de clôture 2022 TOTAL	1 544 169,57
---------------------------------------	--------------

Le compte administratif 2022 a été approuvé lors du comité syndical du 23 mars 2023.

CONTRIBUTION DES MEMBRES

Pour l'exercice 2022, le montant total des contributions au Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est élevé à 288 133 € selon la répartition suivante :

↳ Au titre des compétences du bloc 1 « GEMAPI »	
Membres	Participation annuelle (€)
METROPOLE DE LYON	116 489,37
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	67 325,87
COPAMO	45 736,78
CCMDL	953,97
TOTAL	230 506,00

↳ Au titre des compétences du bloc 2 « hors GEMAPI »	
Membres	Participation annuelle (€)
GIVORS	29 569,73
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	12 507,77
CHABANIÈRE	6 957,84
BEAUVALLON	7 306,03
RIVERIE	956,26
CCMDL	329,97
TOTAL	57 627,00

4. COMITES SYNDICAUX ET INSTANCES

COMITES SYNDICAUX

17 mars 2022 – 29 mars 2022 – 05 juillet 2022 – 11 juillet 2022 – 13 octobre 2022 – 6 décembre 2022

ENTENTE

18 novembre 2022

COMITE DE RIVIERE

12 avril 2022 – 4 octobre 2022





SyGR
Hôtel de Ville – Place Camille Vallin - 69700 GIVORS
www.sigrid.fr
Tel : 04 72 49 18 18